
Tableau de répartition des auxiliaires par département contenu dans le décret sur les auxiliaires destinés au recrutement de l'armée, lors de la séance du 26 mai 1791

Charles Louis Victor, prince de Broglie

Citer ce document / Cite this document :

Broglie Charles Louis Victor, prince de. Tableau de répartition des auxiliaires par département contenu dans le décret sur les auxiliaires destinés au recrutement de l'armée, lors de la séance du 26 mai 1791. In: Tome XXVI - Du 12 mai au 5 juin 1791. pp. 487-488;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_26_1_11060_t1_0487_0000_1;

Fichier pdf généré le 03/07/2023

TABLEAU

de répartition des auxiliaires par département.

NOMS DES DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DE DISTRICTS.	NOMBRE D'HOMMES A FOURNIR	
		PAR DISTRICT.	PAR DÉPARTEMENT.
Nord.....	8	300	2,400
Aisne.....	6	100	600
Ardennes.....	6	300	1,800
Meuse.....	8	300	2,400
Marne.....	6	300	1,800
Moselle.....	9	400	3,600
Meurthe.....	9	400	3,600
Vosges.....	9	400	3,600
Bas-Rhin.....	4	400	1,600
Haut-Rhin.....	3	400	1,200
Haute-Saône.....	6	300	1,800
Doubs.....	6	400	2,400
Jura.....	6	300	1,800
Ain.....	9	200	1,800
Isère.....	4	200	800
Hautes-Alpes.....	4	100	400
Basses-Alpes.....	5	100	500
Drôme.....	6	100	600
Var.....	9	100	900
Bouches-du-Rhône.....	6	200	1,200
Gard.....	8	50	400
Hérault.....	4	100	400
Lozère.....	7	50	350
Ardèche.....	7	50	350
Tarn.....	5	50	250
Aveyron.....	9	50	450
Pyrénées-Orientales.....	3	100	300
Ariège.....	3	50	150
Aude.....	6	50	300
Haute-Garonne.....	8	50	400
Hautes-Pyrénées.....	5	50	250
Gers.....	6	50	300
Basses-Pyrénées.....	6	50	300
Landes.....	4	50	200
Gironde.....	7	200	1,400
Charente-Inférieure.....	7	100	700
Vendée.....	6	100	600
Loire-Inférieure.....	9	100	900
Deux-Sèvres.....	6	50	300
Morbihan.....	9	50	450
Finistère.....	9	50	450
Côtes-du-Nord.....	9	50	450
Ille-et-Vilaine.....	9	50	450
Manche.....	7	100	700
Calvados.....	6	200	1,200
Eure.....	6	100	600
Orne.....	6	100	600
Seine-Inférieure.....	7	200	1,400
Somme.....	6	200	1,000
Pas-de-Calais.....	8	200	1,600
Oise.....	9	100	900
Seine-et-Marne.....	5	100	500
Paris.....	3	600	1,800
Loiret.....	7	100	700
Eure-et-Loir.....	6	100	600
Seine-et-Oise.....	9	200	1,800
Aube.....	6	200	1,200
Haute-Marne.....	6	100	600
Côte-d'Or.....	7	200	1,400
Saône-et-Loire.....	7	200	1,400
Nièvre.....	9	100	900
Yonne.....	7	100	700
Rhône-et-Loire.....	6	200	1,200

NOMS DES DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DE DISTRICTS.	NOMBRE D'HOMMES A FOURNIR	
		PAR DISTRICT.	PAR DÉPARTEMENT.
Cantal.....	4	50	200
Puy-de-Dôme.....	8	50	400
Haute-Loire.....	3	50	150
Corrèze.....	4	50	200
Lot.....	6	50	300
Lot-et-Garonne.....	9	50	450
Dordogne.....	9	50	450
Charente.....	6	100	600
Cher.....	7	50	350
Creuse.....	7	50	350
Haute-Vienne.....	6	50	300
Vienne.....	6	50	300
Indre.....	6	50	300
Allier.....	7	50	350
Sarthe.....	9	100	900
Loir-et-Cher.....	6	100	600
Indre-et-Loire.....	7	100	700
Mayenne-et-Loire.....	8	100	800
Mayenne.....	7	100	700
Corse.....	9	100	900
	547		75,000

RÉCAPITULATION.

3 districts à 600 hommes.....	1,800 hommes.
40 — à 400 —.....	16,000 —
40 — à 300 —.....	12,000 —
87 — à 200 —.....	17,400 —
179 — à 100 —.....	17,900 —
198 — à 50 —.....	9,900 —
547 districts.....	TOTAL..... 75,000 hommes.

OBSERVATIONS.

« On a fait entrer en considération dans les différents calculs ci-contre :

« 1° La position des départements plus ou moins éloignés des frontières ;

« 2° La différence de taille du nord au midi, etc., en général, le goût le plus marqué que témoignent les habitants pour le service militaire dans les départements du nord que dans ceux du midi, et les nuances qui existent à cet égard entre les différents départements du nord, on en juge le nombre de recrues que chacun fournit ordinairement à l'armée ;

« 3° La population des grandes villes qui fournit plus à l'armée que celle des campagnes ;

« On a diminué la quote-part des départements voisins des côtes, parce qu'une grande partie des habitants étant classés pour la marine, et une autre destinée au service des gardes-côtes, ils ne peuvent, à population égale, fournir qu'une bien

plus faible quantité que les départements plus éloignés de la mer.

« 5° La répartition du royaume en districts ayant eu pour une de ses bases principales la population des districts, on a cru approcher davantage de l'exactitude en faisant d'abord la répartition des auxiliaires par districts.

« C'est d'après ces différentes considérations qu'on a divisé les districts en 5 classes, non compris la ville de Paris, taxée à 1,800 hommes.

« Première classe à 400 hommes par districts, composée des départements frontières d'Allemagne et de la Suisse.

« Deuxième à 300 hommes, composée des autres départements du nord, qui fournissent le plus d'hommes à l'armée, et peu à la marine.

« Troisième à 200 hommes, composée de ceux des départements du midi ou de l'intérieur, qui fournissent ordinairement des recrues à l'armée, et de quelques-uns du nord, qui fournissent également à la guerre et à la marine....

« Cinquième à 50 hommes, composée des dé-